

Rapport n°23

Sustegnu à a Missione Lucale per u 2026

Soutien à la Mission Locale pour l'année 2026

Une Mission Locale est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement ouvert aux jeunes de 16-29 ans en grande précarité et éloignés du marché du travail qui souhaitent être aidés dans leur parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie sociale.

Dans le cadre de sa mission de service public pour l'emploi, telle que définie par l'article L 5314-2 du Code du travail, la Mission Locale de Bastia a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 29 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement mais aussi d'expertise d'observation et d'évaluation.

Pour l'année 2025/2026, les enjeux et objectifs de la Mission Locale visent à développer l'accompagnement des jeunes de 16 à 29 ans vers l'accès à l'emploi, le logement et la formation.

Cette démarche s'organise selon 7 axes :

- Axe 1 – L'intégration de la mission locale dans le réseau France Travail
 - Faciliter l'accès aux droits grâce à l'automatisation des démarches
 - Un accompagnement renforcé avec des engagements réciproques
 - Un renouvellement des permanences via les maisons France Service
- Axe 2 – Sécuriser et maintenir les jeunes dans le parcours Contrat d'Engagement Jeune
- Axe 3 – Renforcer et maintenir le partenariat avec les acteurs locaux
 - Partenariat avec l'association ISATIS (association d'accueil et d'accompagnement d'adultes handicapés ou de personnes âgées)
 - Partenariat avec l'association Partage
 - Partenariat avec la prison de Borgo et le SPIP
- Axe 4 – Développement du chantier d'insertion de la mission locale
- Axe 5 – Lutte contre le décrochage scolaire
- Axe 6 – L'insertion sociale et professionnelle du public en détention
- Axe 7 – La labellisation

Comme chaque année, la ville souhaite accompagner la Mission Locale dans son action au service des jeunes. Cette aide se traduit par l'attribution d'une subvention de 83 000 euros et par la mise à disposition gratuite de locaux, l'un situé Boulevard Giacobbi que la ville loue pour un montant de 30 000 euros/an et l'autre situé place Vincetti, propriété de la ville, dont la valeur locative annuelle est de 19 800 euros.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la convention avec la Mission Locale de Bastia telle que figurant en annexe.
- D'approuver la subvention d'un montant de 83.000 € à la Mission locale.
- De préciser que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget de la commune, chapitre 65, compte 657453, rubrique 523.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe.